Proposition de stage 2024

Quelles pratiques contractuelles pour la protection de l'environnement ? Les initiatives locales en matière d'obligations réelles environnementales et de baux environnementaux

Profil : stage SHS niveau MASTER 2 de 5 ou 6 mois à effectuer entre janvier et septembre 2024 (indemnité mensuelle nette de 550 euros).

Dans le cadre du même projet LANDEV, une autre offre de stage est diffusée en parallèle pour explorer ces pratiques contractuelles (ORE, BRE) suivant une approche en écologie. Il est attendu que les stagiaires puissent ainsi mutualiser une partie de leur travail d'enquête.

Face à l'érosion de la biodiversité, les politiques publiques fixent un agenda ambitieux, qu'illustre par exemple en France la stratégie nationale pour la biodiversité. Celle-ci fixe ainsi un axe de protection et de restauration des écosystèmes qui vise à déployer des aires protégées sur 30 % du territoire, incluant 10 % de protection forte : https://www.ecologie.gouv.fr/strategie-nationale-biodiversite

Par ailleurs, les transformations sociales que connaissent les activités agricoles se traduisent par des dynamiques juridiques et foncières dont l'impact sur le paysage et la biodiversité est documenté : simplification des systèmes techniques en raison de l'agrandissement des exploitations (dans un contexte d'effondrement démographique à moyen terme des actifs agricoles) ; enjeu du maintien des infrastructures écologiques à l'occasion des installations.

Dans ce contexte, les **politiques publiques environnementales se traduisent par des outils de contractualisation** de plus en plus diversifiés et sophistiqués, qui ont pour la plupart un impact direct ou indirect sur les **droits de propriété foncière** qu'il s'agit de documenter empiriquement, en particulier les **obligations réelles environnementales** et les **baux ruraux environnementaux** qui sont encore peu étudiés sur le plan empirique.

Des recherches en sciences sociales menées à l'international en la matière se sont proposées d'évaluer l'effectivité de ces pratiques de contractualisation, en ciblant notamment la **place des propriétaires dans les systèmes d'acteurs.** Dans quelle mesure les acteurs se saisissent-ils des outils proposés ? Quelle est l'effectivité des solutions contractuelles ou des démarches de négociation ? Les limites des pratiques de contractualisation tiennent en la difficulté de concilier négociation foncière individualisée et planification stratégique (Stoms et al., 2009) (Brinkley, 2012). Par ailleurs, les programmes mis en œuvre impliquent souvent parfois un profil particulier de propriétaires, caractérisé par un certain **niveau d'engagement et de sensibilisation** à l'environnement (Comerford, 2013) (Frondel et al., 2012) (Petrzelka et al., 2013). D'une manière générale, des recherches ont été menées sur les actions d'animation foncière qui consistent à identifier les attentes des propriétaires, à construire avec eux des mesures de gestion visant à valoriser la biodiversité, et ce, avec l'appui de techniciens locaux des institutions publiques ou para-publiques (Zammit, 2013). En résumé, les recherches empiriques réalisées convergent pour souligner à la fois la flexibilité de ces pratiques juridiques et le fait que leur pérennité est conditionnée à une animation foncière spécifique et un diagnostic solide sur les cahiers des charges.

Le stage s'insérera dans le cadre du projet **LANDEV** (Land property and EnVironmental contracts in agriculture) qui porte sur les **contrats environnementaux en agriculture** (coordination : Romain Melot et Guillaume Pain, financement : métaprogramme INRAE BIOSEFAIR). L'objectif du projet est d'étudier la manière dont la propriété foncière oriente les pratiques contractuelles environnementales et de proposer une analyse réflexive sur les clauses et cahiers des charges à visée environnementale dès lors qu'ils impactent les droits du propriétaire, en qualité de gestionnaire principal (propriétaire-exploitant ou propriétaire non agriculteur d'espaces naturels qui ne sont pas valorisés par l'agriculture) ou en qualité de

bailleur d'un exploitant (titulaire d'un bail rural). Le projet part du constat que les pratiques contractuelles impactant les propriétaires fonciers, publics et surtout privés, sont encore insuffisamment documentées. Quelles sont les motivations de ces acteurs à adhérer à des pratiques volontaires ? Le projet vise à capitaliser notamment sur les recherches ayant abordé directement l'analyse empirique des contrats environnementaux, comme l'ANR Compag sur les initiatives en matière de compensation écologique.
Le **travail de stage en sciences sociales** portera sur le recensement et l'analyse de cas d'études relatives aux obligations réelles environnementales et aux baux ruraux, en partenariat avec les acteurs territoriaux particulièrement impliqués dans la gouvernance de ces initiatives contractuelles (conservatoires des espaces naturels, conservatoire du littoral, secteur associatif, collectivités territoriales, agences de l'eau, SAFER, …). Le stage étant accueilli à Angers, une attention particulière sera portée aux études de cas dans l'ouest de la France. Dans une perspective de sciences sociales, la recherche s'intéressera en particulier au **profil des propriétaires impliqués, à la gouvernance multi-acteurs des montages contractuels et aux caractéristiques spatiales des espaces concernés**. La personne recrutée en stage pourra mobiliser des approches qualitatives (entretiens semi-directifs) et quantitatives (analyses de la structure de la propriété foncière sur des territoires à enjeux).
Le/la candidat.e devra disposer d'une formation en sciences sociales (en particulier, sociologie, science politique, géographie sociale) : formation universitaire ou suivi d'un cursus d'école d'ingénieurs où cette formation est dispensée. Il/elle devra être intéressé.e par les problématiques environnementales et agricoles. **Le stage sera réalisé au sein de l'unité BAGAP (INRAE/ESA) sur le site de l'ESA à Angers**, sous l'encadrement scientifique de Romain Melot (sociologue, INRAE) et le co-encadrement de Guillaume Pain (écologue, ESA). Le permis de conduire est requis pour les déplacements sur le terrain.

CV et lettre de motivation à adresser à romain.melot@inrae.fr et g.pain@groupe-esa.com avant le 4 décembre 2023.

Références

Brinkley, C., 2012. Evaluating the Benefits of Peri-Urban Agriculture. Journal of Planning Literature 27, 259–269. doi:10.1177/0885412211435172

Comerford, E., 2013. The impact of permanent protection on cost and participation in a conservation programme: A case study from Queensland. Land Use Policy 34, 176–182. doi:10.1016/j.landusepol.2013.03.003

Douai, A., Doussan, I., 2015. Construire des marchés pour la compensation et les services écologiques : enjeux et controverses. Introduction au numéro spécial. Revue internationale de droit économique. XXIX, 133–138.

Frondel, M., Lehmann, P., Wätzold, F., 2012. The impact of information on landowners' participation in voluntary conservation programs – Theoretical considerations and empirical evidence from an agri-environment program in Saxony, Germany. Land Use Policy 29, 388–394. doi:10.1016/j.landusepol.2011.08.003

Petrzelka, P., Ma, Z., Malin, S., 2013. The elephant in the room: Absentee landowner issues in conservation and land management. Land Use Policy 30, 157–166. doi:10.1016/j.landusepol.2012.03.015

Stoms, D.M., Jantz, P.A., Davis, F.W., DeAngelo, G., 2009. Strategic targeting of agricultural conservation easements as a growth management tool. Land Use Policy 26, 1149–1161. doi:10.1016/j.landusepol.2009.02.004

Zammit, C., 2013. Landowners and conservation markets: Social benefits from two Australian government programs. Land Use Policy, Themed Issue 1-Guest Editor Romy GreinerThemed Issue 2- Guest Editor Davide Viaggi 31, 11–16. doi:10.1016/j.landusepol.2012.01.011